



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 96/32

Le 6 décembre 1996

Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)

Ouverture des audiences le 3 mars 1997

Le Greffe de la Cour internationale de Justice communique à la presse les informations suivantes :

Le lundi 3 mars 1997, dans la Grande Salle de Justice du Palais de la Paix, s'ouvriront les audiences publiques en l'affaire relative au Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie).

*

NOTE POUR LA PRESSE

1. Les séances publiques se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). Mmes et MM. les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée. Les représentants de la presse sont priés de noter qu'ils ne peuvent introduire, dans la Grande Salle de Justice, ni téléphone portable ni aucun appareil électronique susceptible d'émettre un bruit.

2. Des photographies pourront être prises à l'ouverture de la séance, pendant les premières minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile la personne chargée de l'information comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessous.

3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5), un haut-parleur retransmettra les exposés faits devant la Cour.

4. Mmes et MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situé au sous-sol du Palais.

5. M. Arthur Witteveen, secrétaire de la Cour (affaires de presse et d'information) (tél : 31-70-302 23 36), se tient à la disposition de Mmes et MM. les représentants de la presse pour tout renseignement que ceux-ci souhaiteraient lui demander ou pour procéder aux arrangements nécessaires aux équipes de télévision.